

*Légation de Suisse
en Italie.*

SCHWEIZR. POLIT. DEPART.

5-NOV. 1906

N^o 186/

Adresse: LEGAZIONE DI SVIZZERA, 48, Via Firenze

Rome, le 2 Novembre 1906.

XVIII, 8.

Confidentielle.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de venir confirmer par ces lignes l'exposé que j'ai eu l'avantage de faire le 30 Octobre, à Milan, à Messieurs les Conseillers fédéraux Zemp et Ruchet de l'entretien que j'ai eu samedi 27 Octobre avec Mr. Tittoni, Ministre des Affaires Etrangères, au sujet du rachat du Gothard.

Mr. Tittoni me dit qu'il avait reçu ma lettre de Locarno, du 25 Septembre, adressée à sa villa à Desio. Il ajouta qu'il avait, naturellement, de suite entretenu le Président du Conseil et le Ministre des Travaux Publics du désir pressant dont Vous lui aviez fait part, lors de Votre visite à Milan, à l'occasion des fêtes du Simplon. Le Ministre des Travaux Publics a dû se mettre entièrement au courant de la question, ce qui a demandé un certain temps. La vraie raison du retard à donner une réponse est que, dans l'idée que la question du choix d'un nouveau percement de tunnel à travers les Alpes serait résolue prochainement, le Gouvernement italien voulait réserver sa réponse pour après la résolution de cette question.

Au Département Politique fédéral,

BERNE.

BAR 128

Dodis



J'ai compris que Mr. Tittoni croyait que la décision sur ce nouveau tunnel serait prise dans la session de décembre de l'Assemblée fédérale.

Le Parlement italien a déjà manifesté lequel des passages il préférerait. Le Gouvernement Royal attend maintenant de savoir quel sera le passage que préférera la Suisse. Suivant que les intérêts italiens auront été favorisés ou non par le choix qu'aura fait la Suisse, le Gouvernement italien se réservera de modifier les propositions qu'il croit devoir faire au Gouvernement suisse, en vue du rachat du Gothard, pour sauvegarder ses intérêts et ses droits.

"A la suite de Vos démarches insistantes pour avoir une "réponse", me dit Mr. Tittoni, "le Gouvernement italien s'est décidé à me charger de Vous expliquer son attitude et de Vous communiquer les propositions qu'il ferait, dans le cas où le Splügen serait le passage choisi".

Voici les propositions italiennes:

A. Institution d'une délégation internationale spéciale pour les affaires du chemin de fer du Gothard, à l'instar de ce qui a été fait pour le Simplon.

B. Application immédiate des réductions offertes par le Gouvernement fédéral sur les distances virtuelles de 64 à 50 Km. sur la ligne Erstfeld-Chiasso et de 50 à 40 Km. sur la ligne Erstfeld-Pino.

SCHWEIZER POLIZ. DEPART.

5-NOV-1906

N° 116

Rome le 2 Novembre 1906.

2 Novembre 1906.

C. Réduction successive de 5 Km. par an des dits prolongements
 virtuels, de manière à faire disparaître au bout de dix ans sur le
 parcours Erstfeld-Chiasso et au bout de huit ans sur le parcours
 Erstfeld-Pino toute surtaxe pour les marchandises, comme les che-
 mins de fer italiens n'en exigent pas non plus sur les passages
 des Apennins.

D. Compléter la concession de la ligne Samaden-Tirano par
celle de la ligne St. Moritz-Maloja-Chiavenna.

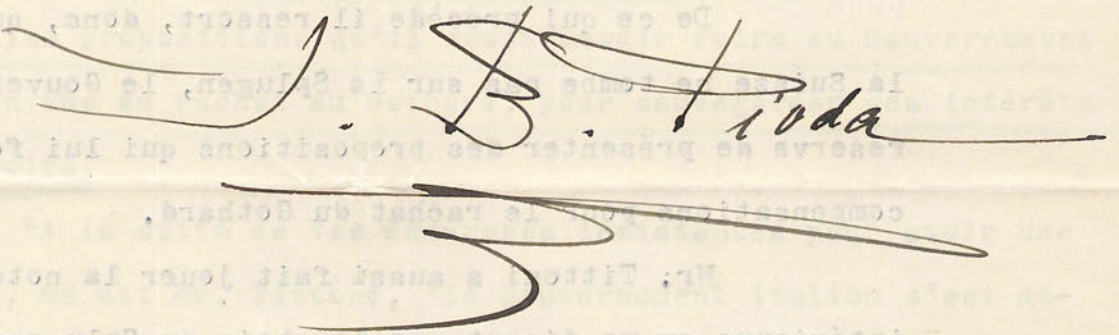
De ce qui précède il ressort, donc, que, si le choix de
 la Suisse ne tombe pas sur le Splügen, le Gouvernement italien se
 réserve de présenter des propositions qui lui fournissent d'autres
 compensations pour le rachat du Gothard.

Mr. Tittoni a aussi fait jouer la note de la politique
 intérieure en me disant que le choix du Splügen assurerait au Mi-
 nistère et au traité qu'il y aurait lieu de signer l'appui de la
 députation lombarde influente et nombreuse et en particulier de
 Mr. Rubini, député de Côme, qui doit être le vrai Deus ex machina
 de toute cette proposition italienne.

22
 L'importance de la chose et le désir de Mr. Tittoni de
ne pas paraître exercer une pression sur nous m'ont engagé à Vous
communiquer ces propositions de vive voix, comme le désirait
 aussi Mr. Tittoni. J'attends maintenant qu'il Vous plaise de me
 donner Vos instructions. Si j'ai l'occasion de voir Mr. Tittoni
 avant que ces instructions n'arrivent, je lui dirai que j'ai ren-

contre Messieurs les Conseillers fédéraux Zemp et Ruchet à Milan
et que je leur ai fait la communication de ce dont il m'avait en-
tretenu. J'ajouterai qu'ils se sont réservé d'en faire part au
Conseil fédéral, dont j'attends les instructions. Cela me dispen-
sera de revenir sur le sujet pour quelque temps.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances
de ma très-haute considération.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Tioda'. The signature is written over a horizontal line and extends across most of the width of the page.

Mr. Tittori a aussi fait pour la note de la politique
interne en me disant que le choix en Suisse assurément au Mi-
nistère et au traité qu'il y avait lieu de signer l'agréé de la
délégation lombarde infériorité et nombruses et en particulier de
Mr. Rubini, député de Gôme, qui doit être le vrai Dons ex machina
de toute cette proposition italienne.
L'importance de la chose et le désir de Mr. Tittori de
ne pas paraître exposer une proposition sur nous m'ont engagé à Vous
communiquer ces propositions de vive voix, comme je désirais
aussi Mr. Tittori, j'attends maintenant qu'il Vous plaise de me
donner les instructions. Et si l'occasion se voit Mr. Tittori
avant que ces instructions n'arrivent, je lui dirai que j'ai ven-